

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 27 juin 2022** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Natalie Clark, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Madame Pamela Dow, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, maire suppléant
Madame Maryse Soucy, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jacques Rivière.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Éric Dubé, maire

ADMINISTRATION

231-06-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Madame Maryse Soucy
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

232-06-22

RÈGLEMENT 1197-22 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 727 500 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 14 550 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 727 500 \$, portant le numéro 1197-22;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 727 500 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 14 550 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1197-22.

ADOPTÉE

233-06-22

DEMANDE DE FERMETURE D'UNE PORTION DU CHEMIN MERCIER - 14 JUILLET 2022 - TOURNAGE DE L'ÉMISSION DE STILL STANDING

Considérant qu'une émission de « Still Standing » sera produite à New Richmond dans les prochaines semaines;

Considérant que dans le cadre du tournage, la production souhaite faire une captation, dans le secteur du Camp Brûlé, avec les frères Leblanc, champions canadiens de rallye, le 14 juillet 2022 pour une période approximative de 3 heures;

Considérant que pour les besoins du producteur de l'émission, une petite section de la route devrait être fermée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Pamela Dow

APPUYÉ DE : Madame Natalie Clark

et unanimement résolu :

D'autoriser la fermeture d'une portion du chemin Mercier dans le secteur du Camp Brûlé, pour une période approximative de 3 heures, pour des besoins de tournage de l'émission à venir « Still Standing ». Il est entendu que la période exacte de cette fermeture sera définie avec la production et à la convenance de la Ville. Il est également entendu que la production sera responsable de la sécurité.

ADOPTÉE

234-06-22

DIRECTIVE DE CHANGEMENT - RÉNOVATION DE L'ARÉNA

Considérant les travaux entrepris pour le projet de rénovation de l'aréna;

Considérant les travaux à venir en hauteur de la structure;

Considérant que le Conseil juge pertinent de devancer les travaux d'éclairage au LED de la surface de jeu;

Considérant la directive de changement du chantier émise par la firme Tetra Tech afin de procéder au démantèlement et à la pose de luminaires au-dessus de la patinoire au montant de 52 871,24 \$, taxes en sus;

Considérant les délais de livraison de ce type d'appareils;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Pamela Dow

et unanimement résolu :

D'accepter la directive de changement de chantier émise par la firme Tetra Tech concernant le démantèlement et la pose de luminaires au-dessus de la patinoire au montant de 52 871,24 \$, taxes en sus. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le Règlement 1160-21.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 41.

Président

Secrétaire

Jacques Rivière, maire suppléant

Céline LeBlanc, greffière